

La République du Centre, 15 avril 2023

Réactions à chaud d'élus du Loiret

Trois parlementaires du Loiret ont réagi à la décision du Conseil constitutionnel. Si **Stéphanie Rist**, députée orléanaise Renaissance et rapporteure de la loi, est satisfaite, il en va autrement pour **Thomas Ménagé**, député RN du Montargois, et **Jean-Pierre Sueur**, sénateur socialiste du Loiret.

Stéphanie Rist. « J'attendais cette décision avec un intérêt particulier car, en tant que rapporteure, j'avais une responsabilité sur l'écriture technique du texte. Trente articles ont été validés et deux partiellement sur trente-six. L'article sur l'index senior est celui sur lequel nous avions le plus de craintes. Le sujet est important, nous y reviendrons dans le cadre de la loi travail pour laquelle nous avons commencé à discuter. J'ai l'intention d'y apporter ce que j'ai entendu sur la pénibilité, l'usure au travail ou le partage des valeurs ».

Thomas Ménagé. « Après avoir déposé un recours, nous n'avons que peu d'espoir au regard de la composition du Conseil constitutionnel. Malgré

tout, cette réforme est remise en cause avec la censure partielle, notamment liée aux mesures d'accompagnement des seniors. On prend acte, on respecte. On n'appelle pas au chaos. Mais ce texte reste injuste. Il n'a ni légitimité populaire ni légitimité parlementaire. La loi, on peut la défaire. C'est que nous ferons si nous sommes élus en 2027 ».

Jean-Pierre Sueur. « Je ne suis pas étonné par cette décision. Mais si elle sauve l'essentiel du texte, elle invalide les mesures sociales ! C'est une victoire à la Pyrrhus pour le Président, demeurant inflexible et refusant le dialogue. Rien n'est réglé. Au contraire. La fracture s'est élargie avec les syndicats et les Français qui sont humiliés. Cette situation de blocage va encore peser lourd. Quant au référendum d'initiative partagée, il y a encore une possibilité pour qu'il passe. Le Conseil constitutionnel se positionnera d'ici le 3 mai ».

Philippe Abine et Alexis Marie